

Ecole élémentaire Pierre JONCHERY –Châtelailon-Plage-

Compte rendu du conseil d'école

Lundi 4 novembre 2019

18 h / 20 h

1°) Personnes présentes :

Enseignants : Mme LEFEVRE (CP) Mme LEPRÊTRE (CE1) Mme BOULIERE (CE1/CE2) Mme PELLETIER (CE1/CE2) Mme DELAVEAU (CE2/CM1) Mme LACROIX (CM1) Mme GUÉRAICHE (ZIL) M. HEBERT (CM2, directeur)	Représentants de parents d'élèves présents de droit : Mme FERJOU Mme JARRIGE Mme VASSORT (arrivée à 19 h) Mme COUTURIER (arrivée à 18 h 30)	Membre du RASED : Mme AUDOUIN IME (invités) : Mme COMPAIN (arrivée à 18h55) Mme LANIESSE (arrivée à 18h55) Education Nationale : Mme PUISAIS (représentée par Mr HEBERT) D.D.E.N. Mme GRAUX Bigitte
Représentants de la mairie : M. LEBAS (maire-adjoint « Enfance, jeunesse, Education ») Mme ANDRE-TOUMIT (présidente de la commission scolaire)		

1°) Fonctionnement de l'école

a- Compte-rendu du conseil d'école du 1er juillet 2019

Aucune remarque particulière n'est formulée à son sujet.

b- Effectifs de l'école

A ce jour, 156 élèves sont inscrits à l'école et se répartissent ainsi :

Mme LEFEVRE : 24 CP

Mme LEPRÊTRE : 26 CE1

Mmes BOULIERE / PELLETIER: 9 CE1 / 17 CE2 (26 CE1/CE2)

Mme DELAVEAU : 20 CE2 / 6 CM1 (26 CE2/CM1)

Mme LACROIX : 28 CM1

M. HEBERT / Mme ROSÉ (décharge de direction) : 26 CM2

L'école compte donc 24 CP, 35 CE1, 37 CE2, 34 CM1, 26 CM2

Perspectives : Les écoles travaillent actuellement sur les prévisions d'effectifs qui seront connues d'ici à la fin du mois.

C- Bilan de rentrée

L'école comptait 156 élèves à la rentrée pour 6 classes ordinaires, soit une moyenne de 26

élèves par classe.

d- Règlement intérieur

Aucune proposition de modification n'est formulée. Le règlement existant est donc reconduit. Il est consultable à tout moment par les parents d'élèves sur le blog de l'école :

<http://blogs17.ac-poitiers.fr/elemjonchery-chatellaillon/files/2019/07/R%C3%A8glement-int%C3%A9rieur-2019-2020.pdf>

Nul n'est censé l'ignorer.

e. Elections des parents d'élèves

Cette année, le vote pour élire les représentants des parents d'élèves s'est déroulé uniquement par correspondance. Le nombre de votants a augmenté par rapport aux années précédentes. (environ 54 % de votants) Ce mode de vote sera donc reconduit les années à venir.

f. Projet d'école

Le projet d'école prévoit la collaboration avec différents intervenants dans le cadre des parcours éducatifs. Dans cette optique, l'association « Enfance et Partage » interviendra dans toutes les classes au cours de la période 2. La mission de cette association reconnue d'utilité publique et avec laquelle l'Education Nationale a passé une convention est de protéger et défendre les enfants victimes de toutes formes de violences, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. « Enfance et Partage » interviendra du 3 au 13 décembre à l'école (une seule intervention en CP, deux dans les autres classes).

g. Projets de cycles pour cette année scolaire (en lien avec le projet d'école)

Certains projets concernent toutes les classes ou plusieurs d'entre elles, pour apporter de la cohérence aux apprentissages de cycles :

<i>Intitulé du projet</i>	<i>Classes concernées</i>
Classe de neige du 24 au 31 janvier	Tous les élèves de CM1 et de CM2
Défi-lecture	Toutes
Théâtre	CP, CE1, CE1/CE2 (représentations les 8 et 9 juin à Beauséjour)
Mathador (concours national de calcul mental) de novembre à mai	Tous les élèves de CE1, CE2, CM1, CM2
Rallye-math	Classes de CM1 et CM2
Ecole et cinéma	CP et UE

A noter : le lundi 25 novembre, toutes les classes de l'école se rendront à Beauséjour pour assister au spectacle « Qui a volé le LA ? ». Le coût de 5 € pour chaque élève est pris en charge par la coopérative scolaire.

h. Evaluations nationales CP / CE1

Pour la deuxième année consécutive, ces évaluations ont été passées en début d'année.

Les élèves de CP passeront à nouveau des tests au mois de janvier.

Les familles ont été informées des résultats de leur enfant ou le seront dans les jours prochains.

i. Activités pédagogiques complémentaires (projet d'école) :

Des activités pédagogiques complémentaires aux activités de classe sont proposées à certains élèves à compter du mardi 5 novembre, les mardis et jeudis de 15 h 40 à 16 h 25, afin de leur apporter une aide personnalisée ou une activité en lien avec le projet d'école.

Cette année, les priorités nationales portent sur la maîtrise de la lecture dans toutes ses dimensions, la maîtrise de la langue orale et écrite mais aussi les mathématiques. L'accent est mis sur les compétences de base.

Ces activités, 36 h au total dans l'année, concernent les périodes 2, 3, 4 et une partie de la période 5.

36 h réparties en 2 séances de 45 min par semaine sur les périodes citées (pendant 24 semaines).

Les parents sont prévenus par l'enseignant au moyen d'une fiche d'objectifs précisant :

- les jours et heures des séances (un élève ne vient pas forcément à toutes les séances de la période concernée) ;
- les objectifs de ces activités et les compétences sur lesquelles l'élève va travailler.

Par ailleurs, les parents signent l'autorisation figurant sur cette fiche d'objectifs et sont tenus informés des progrès réalisés par leur enfant grâce au bilan qui est fait.

Les parents sont informés que leur enfant est proposé pour ces APC avant les vacances de la période donnée.

j - Coopérative scolaire et association de parents d'élèves « Jonchery Kids »

Compte de fonctionnement général de la coopérative scolaire - OCCE du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 (en euros)

Charges		Produits	
Achats de produits pour cessions	2 859,79	Vente de produits pour cessions	5 502,80
Assurances versées	41,25	Produits des activités éducatives	0,00
Charges des activités éducatives	2 608,50	Subventions Etat, collectivités	2 261,00
Cotisations versées à l'OCCE	420,75	Subventions d'associations	2 000,00
Autres charges courantes	418,73	Autres produits courants	37,00
Charges exceptionnelles	0,00	Participation volontaire des familles	2 590,00
Achat de biens durables	26,03	Intérêts perçus	0,00
		Produits exceptionnels	1 513,64
Total des charges	6 375 ,05	Total des produits	13 904,44
Résultat de l'année 2018-2019 → 7 529,39			

Bilan simplifié au 31 août 2019 (en euros)

Actif		Passif	
Banque (au 31/08/2019)	20 499,72	Report à nouveau au 01/09/2018	12 970,33
		Résultat de l'année 2018-2019	7 529,39
Total de l'actif	20 499,72	Total du passif	20 499,72

Les comptes sont contrôlés tous les ans par une commission constituée de parents d'élèves de l'école avant d'être adressés à l'OCCE 17 et d'être certifiés.

Parallèlement, l'association de parents d'élèves « Jonchery Kids » a pour but de mener des actions pour aider la coopérative scolaire à financer les projets d'ouverture vers l'extérieur de l'école (sorties, classes de découverte notamment).

Actions mises en œuvre par l'association « Jonchery kids » pour ce premier trimestre:

- Une soirée Zumba le 16/11 et un vide grenier le 17/11, dans la salle polyvalente
- Vente de sapins et de chocolats à venir retirer dans la cour de l'école le samedi 7 décembre
- Vente de boissons et gâteaux lors de la chorale de Noël des élèves le vendredi 20 décembre

k- Natation scolaire

Chaque classe bénéficie d'un cycle de 10 séances.

Les classes se succèdent ainsi au centre aquatique de Châtelailon :

- CP (Mme LEFEVRE) : du 17 mars au 2 juin (mardi)
- CE1 (Mme LEPRÊTRE) : du 10 septembre au 3 décembre (mardi)
- CE1/CE2 (Mme BOULIERE / Mme PELLETIER) : Du 20 mars au 19 juin (vendredi)
- CE2/CM1 (Mme DELAVEAU) : Du 13 septembre au 29 novembre (vendredi)
- CM1 (Mme LACROIX) : du 10 septembre au 3 décembre (mardi)
- CM2 (M. HEBERT) : du 5 décembre au 12 mars (jeudi)

Concernant le déplacement des élèves, seule la classe de CP de Mme LEFEVRE se rend au centre aquatique en car ; les autres effectuent le déplacement à pied.

l- Voile scolaire

3 classes bénéficient d'un cycle de 24 h de voile scolaire qui se déroulera au printemps :

- La classe de CE2/CM1 : du 26 mai au 15 juin
- La classe de CM1 : du 16 juin au 30 juin
- La classe de CM2 : du 26 mai au 15 juin

Le coût de la voile scolaire et des séances de piscine est pris en charge par la commune de Châtelailon.

A noter : Les élèves doivent au préalable passer un test d'aptitude. Celui-ci se fait généralement en amont, au centre aquatique, en CE2 sur les créneaux de natation scolaire. Pour les élèves inscrits à l'école après le CE2, le test peut se dérouler jusqu'au début de la première séance de voile scolaire.

m- Sécurité de l'école (incendie, intrusions), PPMS

Les écoles doivent effectuer 6 exercices de sécurité dans l'année :

- 3 exercices incendie ;
- 3 exercices liés au plan particulier de mise en sûreté (PPMS) qui tient compte des risques majeurs propres à chaque environnement. Ils portent, en ce qui concerne notre établissement, sur une « alerte intrusion », une « alerte tremblement de terre » et une « alerte submersion ».

Deux exercices ont été effectués au cours de la première période :

- un exercice incendie (le 10 octobre)
- une alerte intrusion (le 27 septembre) pour laquelle le scénario retenu était un risque d'intrusion permettant un confinement total des élèves dans les salles de l'étage. Les élèves étaient prévenus pour ces premiers exercices.

Concernant les signaux d'alerte, ils doivent être bien distincts pour les exercices d'incendie et ceux liés aux risques majeurs. Si pour les premiers une alarme est opérationnelle, le signal pour le deuxième (corne de brume) n'est pas totalement satisfaisant dans la mesure où l'alerte n'est pas entendue partout du premier coup.

Concernant le « plan particulier de mise en sûreté » (PPMS) et plus particulièrement son volet « alerte attentat, intrusion », en cas d'évacuation des élèves de l'école, la zone de repli est le foyer-logement « l'Âge d'Or ».

n- Unité d'Enseignement

L'école élémentaire Pierre JONCHERY accueille depuis l'année scolaire 2009-2010 des groupes d'élèves venant de l'IME Les Boucholeurs. Ils y sont scolarisés par demi-journée et sont pris en charge par une enseignante spécialisée (Mme COMPAIN). Deux groupes de 6 (petits) et 5 (grands) élèves chacun sont scolarisés cette année en milieu ordinaire à mi-temps. Des inclusions dans les classes ordinaires peuvent se dérouler, selon le profil de l'élève et les possibilités d'accueil de la classe, soit de manière régulière sur une activité déterminée, soit sur un projet ponctuel.

- Le groupe des 6 petits participe au projet « école et cinéma » avec la classe de CP de Mme LEFEVRE ;

- Le groupe des 5 grands envisage avec la classe de CE2/CM1 de Mme DELAVEAU un projet de percussions corporelles (une demande de financement pour les interventions d'un artiste va être adressée à la mairie de Châtelailon)

O - Enseignement de l'anglais

Cette année, la classe de CP de Mme LEFEVRE va bénéficier de l'aide d'une assistante anglophone, Mme Daphné BÉAL. Cette dernière est déjà intervenue dans le cadre des APE il y a quelques années.

2°) Questions relatives à la municipalité

a- Travaux réalisés et à venir:

Les travaux qui ont été réalisés durant l'été :

- La salle de classe de Mme COMPAIN (Unité d'Enseignement) a été refaite du sol au plafond.
- Des WC pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ont été aménagés au rez de chaussée.
- La toiture a été refaite (bâtiment principal)
- Le sol de la cantine a été refait.

Les travaux demandés par l'école :

- Les autres salles qui doivent être refaites à l'avenir : bureau de direction, salle des maîtres, salle informatique, salles de classe servant actuellement d'ateliers.
- Equipement de stores extérieurs (+ rideaux occultants) pour les fenêtres se situant du côté de l'allée de Montmeillant.

Les petits travaux sont signalés aux services techniques chaque mardi au moyen d'un cahier de travaux et généralement effectués le mercredi après-midi qui suit. Monsieur HEBERT remercie les services techniques de la ville.

b- Subventions

- La dotation de fonctionnement a été réévaluée en 2014 mais son montant par élève n'a pas évolué depuis. Il est redemandé qu'elle suive le rythme de l'inflation.

- Subvention pour les classes de découverte : Son montant est actuellement de 3 000 € tous les deux ans, quel que soit le nombre d'élèves participant. Il est demandé qu'une subvention par élève (plus juste) soit accordée au lieu d'une dotation globale.

- Equipement : Il y a quelques années, 10 tapis de gym avaient été acquis par la mairie pour

l'école et La Ruche. 4 ont été dégradés (déchirures) par le centre de loisirs et ont finalement disparu. Il est demandé qu'ils soient remplacés. M. LEBAS demande qu'un devis lui soit adressé.

c- Équipement / fonctionnement du RASED

Informatique : La connexion de la salle du RASED est opérationnelle, ainsi que le matériel (ordinateur relié au photocopieur).

Matériel : actuellement, l'école attribue 100 € au RASED pour l'achat de petites fournitures et documentations, à l'instar de plusieurs écoles du secteur.

Concernant les tests d'évaluation réglementaires : Le test WISC V n'a pu encore être commandé car sa facturation pose un problème. L'éditeur souhaite qu'il n'y ait qu'un payeur alors que cet outil va être financé par l'ensemble des communes sur lesquelles le RASED intervient.

La solution serait que la mairie de Châtelailon paye le tout et se fasse rembourser leur part par les autres communes. M. LEBAS va voir si cela est possible.

3°) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20h30

Le directeur
D. HEBERT

La secrétaire de séance
S. LACROIX

Compte-rendu transmis à :

- M. le Maire de Châtelailon-Plage
- M. le Maire-Adjoint chargé des Affaires scolaires de Châtelailon-Plage
- Mme la présidente de la commission scolaire de Châtelailon-Plage
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription « Aunis-Sud-Atlantique »
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, ASH
- Mmes et Mrs les représentants de parents d'élèves
- Mmes et Mrs les enseignants